

Un séisme pour la TVA

La Chambre de commerce a organisé hier un séminaire pour préparer les firmes au changement de régime sur l'e-TVA.

L'année 2015 ne sera pas uniquement synonyme de mise en place de l'échange automatique d'informations au Luxembourg, ce sera aussi l'année du changement de régime concernant la TVA sur les services électroniques, de télécommunications, de radiodiffusion et de télévision. Concrètement, avec la mise en place de cette directive européenne, la TVA qui s'appliquera ne sera plus celle du pays qui émettra le service mais celle du pays dans lequel le service sera consommé, soit là où le consommateur se trouvera.

Si ce changement a été voulu par Bruxelles dans le but d'aller vers une simplification administrative, il est dans un premier temps source d'inquiétude pour un grand nombre d'entreprises qui s'inquiètent d'ores et déjà de savoir comment elles géreront la multiplicité des taux de TVA qu'elles devront appliquer. C'est pourquoi la Chambre de Commerce a organisé hier une journée d'information dédiée à ce changement. Et force est de constater que

le sujet intéresse car l'institution a enregistré hier un record d'affluence: plus de 600 représentants d'entreprise issues du pays mais aussi de la Grande-Région se sont inscrits pour suivre ce séminaire de sorte que la Chambre de commerce a dû organiser deux sessions parallèles.

► Un manque à gagner d'un milliard

Des représentants de la Commission européenne ainsi que le ministre des Finances, Pierre Gramegna, sont venus délivrer un message aux entrepreneurs avant de céder la place à des intervenants qui ont expliqué les aspects techniques de ce changement.

Concrètement, Bruxelles se prévient la mise en place de guichets uniques dans chaque pays pour permettre aux entrepreneurs d'aborder plus sereinement le changement. Pierre Gramegna a, à ce titre, signalé qu'un tel guichet unique serait mis en place à partir du 1^{er}

octobre dans le pays. Cette directive va par ailleurs engendrer un grand bouleversement pour les finances publiques du Luxembourg, qui va de ce fait perdre des recettes substantielles.

Le ministre des Finances a estimé cette perte à 600 millions d'euros dans l'immédiat et jusqu'à un milliard d'euros à l'horizon 2017-2018. Il a donc signalé que le gouvernement cherchait actuellement les moyens de compenser ce trou très important dans les finances publiques.

Dans un premier temps, cela passera par le relèvement de 2 points des taux de TVA de 6,12 et 15%. Toutefois, cette mesure ne devrait rapporter que 350 millions d'euros. Il reste donc d'autres efforts importants à faire sur le plan budgétaire pour compenser la perte totale. Cela sera fait au travers d'autres mesures budgétaires pour 2015 dont la teneur sera annoncée dès cet été, selon Pierre Gramegna. Le défi s'annonce en tout cas immense.
D. D.